



Conseil national
de l'information statistique

Montrouge, le 6 janvier 2021 - N°4/H030

**Bilan 2020 du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
relatif au programme de la statistique publique**

L'année 2020 se caractérise par une situation totalement atypique, en raison de la pandémie et des mesures sanitaires qui l'accompagnent.

Dans ce contexte marqué par des évolutions inédites des comportements sociaux et économiques, les statistiques produites se sont avérées très précieuses pour éclairer les politiques publiques et le Service statistique public a été sollicité en conséquence.

Pour faire face à la demande, les initiatives des producteurs se sont multipliées, la plupart du temps dans l'urgence. Par rapport aux modes de consultation habituels, inscrits dans des calendriers pré-établis et semestriels, il s'est donc agi pour le Cnis d'adapter ses activités et ses procédures pour accompagner au mieux les initiatives des producteurs tout en poursuivant la concertation avec les utilisateurs.

Dans cette accélération des procédures, le Cnis a été un point d'observation privilégié, via les demandes d'opportunité pour enregistrer les modifications opérées dans le système d'information, dès lors que ces initiatives portent sur des enquêtes, nouvelles, enrichies pour intégrer un module Covid ou reportées à l'année suivante ou des demandes d'accès à des données administratives. Les modifications des programmes de travail ont par ailleurs été présentées par les rapporteurs lors des commissions d'automne.

Après l'annulation des commissions du printemps, les travaux des commissions d'automne, qui se sont déroulés en vidéoconférence via Zoom se sont portés sur des sujets plus structurels, conformément aux avis inscrits dans le moyen terme 2019-2023.

Ce bilan 2020 s'articule donc en trois parties : il présente la manière dont les travaux du Cnis ont été modifiés par la période, puis porte un éclairage sur la répercussion de la crise sur les programmes statistiques. Il passe ensuite en revue, quatre domaines qui reprennent, en les regroupant, les échanges des commissions du Cnis et des groupes de travail en 2020, à savoir :

Le domaine social ;

Le domaine économique et financier ;

Le développement durable ;

Les territoires.

I. La modification des travaux du Cnis dans le contexte de la crise

Deux grands principes ont présidé aux adaptations des procédures mises en place dans le contexte de la crise sanitaire : d'une part la poursuite de la concertation malgré l'annulation des commissions de printemps avec la mise en place d'un nouveau mode de consultation, et d'autre part, la volonté d'accompagner les producteurs dans la modification du système d'information.

① La poursuite de la concertation

A la suite de l'annulation des commissions de printemps (à l'exception de la commission Services publics et services aux publics, qui s'est tenue le 12 mars 2020, immédiatement avant le confinement) et pour limiter les retards dans la mise en œuvre des programmes de travail, les consultations, qui auraient dû être faites en commission ont été faites par voie électronique. Les demandes d'avis d'opportunité et les demandes d'accès à des sources administratives conformément à l'avis 7bis de la loi de 1951, ont été mises en ligne sur le site du Cnis à la page des commissions concernées. Un message précisant les modalités de consultation a été adressé aux utilisateurs, une synthèse a été rédigée, à partir de la compilation des questions des utilisateurs et des réponses des producteurs, permettant ainsi aux présidents de commission d'attribuer en toute connaissance de cause les avis favorables aux demandes d'opportunité. La dernière phase de cette consultation a été la mise en ligne sur le site du Cnis des comptes-rendus de consultation et d'une communication d'accompagnement adaptée.

Au final, 15 demandes d'opportunité et 4 demandes d'accès à des données administratives au titre de l'avis 7 bis ont ainsi reçu un avis favorable.

Par ailleurs, les programmes de travail 2020 des organismes producteurs ont été mis en ligne au printemps et une actualisation de ces programmes a été présentée au cours des commissions d'automne qui se sont déroulées en vidéoconférence via Zoom.

Dans le cadre des commissions d'automne, d'autres types de concertation ont été mises en place, sous l'égide du Cnis.

Pour accompagner l'adaptation du programme de travail 2021 de la direction des statistiques de l'Insee, une consultation a été menée auprès d'économistes, de chercheurs et d'organismes professionnels, autour des présidents des trois commissions Entreprises et stratégies de marché, Système financier et financement des entreprises et Environnement et développement durable pour identifier les priorités de programme de travail sur les statistiques d'entreprise, et notamment en

termes d'enquêtes thématiques. Il en est ressorti que l'une des priorités consistait à travailler sur la mondialisation, dans un contexte où les questions de relocalisation et d'évaluation des chaînes de valeur ne manqueront pas de se poser dans les années à venir, ce qui a conforté la DSE à lancer l'enquête Mondialisation européenne en 2021. Cette enquête sera par ailleurs menée assez largement au niveau européen, ce qui permettra des comparaisons européennes. Par ailleurs, au niveau sectoriel, la consultation a également fait ressortir l'intérêt d'étendre l'enquête Aéronautique dans le grand Sud-ouest, qui existe de longue date au niveau national.

Dans le domaine social, et pour accompagner la finalisation du questionnaire de l'enquête sur les risques psycho-sociaux de la Dares (« RPS 2020»), une consultation, animée par le président de la commission Emploi a réuni des experts du domaine, en prolongation de la commission Emploi.

Concernant le **recensement de la population, deux consultations exceptionnelles de la Cnerp ont eu lieu en juin et en novembre.**

La consultation écrite de juin a porté sur la possible mutualisation des moyens du recensement 2021 des personnes sans-abri à Paris avec la Nuit de la solidarité organisée par la mairie de Paris et a encouragé l'Insee à rechercher la convergence entre le recensement des sans-abris en 2021 et la Nuit de la solidarité de la mairie de Paris, de manière à améliorer la couverture et la qualité des données de part et d'autre et de limiter les coûts de collecte.

La consultation du 18 novembre en vidéoconférence via Zoom a porté sur les modalités de réalisation de l'enquête de recensement 2021 et a contribué à la décision de report de l'enquête de recensement 2021 en 2022.

② **L'accompagnement des modifications du système d'informations**

L'autre versant de la démarche du Cnis a consisté à accompagner les modifications du système d'information pour que les producteurs puissent apporter rapidement un éclairage sur les conséquences sanitaires, sociales, économiques de la pandémie, notamment au moment du premier confinement.

Le Cnis a ainsi été conduit à attribuer des avis d'opportunité en urgence à de nouvelles enquêtes selon une procédure prévue dans l'article 2 du décret du 20 mars 2009 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Cnis, qui précise : « en cas d'urgence constatée par le Président du Conseil national de l'information statistique et après avis du président de la commission thématique concernée, une enquête peut être réalisée, même si elle n'a pas été inscrite au programme de l'année. Elle est néanmoins soumise au comité du label en vue de l'obtention du visa prévu à l'article 2 de la loi du 7 juin 1951 ».

Cette disposition a été mise en œuvre pour quatre enquêtes : l'enquête flash Acemo-Covid de la Dares, le dispositif Camme (conjoncture auprès des ménages mensuelle) de l'Insee, l'enquête EpiCov sous co-maitrise de la Drees et de l'Inserm et l'enquête sur l'impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'économie des entreprises menée par l'Insee. Compte tenu des délais courts prévus pour la collecte terrain, une consultation classique n'était pas envisageable. Sur la base d'une fiche descriptive de l'enquête, d'un projet de questionnaire et après avoir pris l'avis des présidents des commissions concernées (Emploi pour la première, Démographie pour les deux suivantes et Entreprises et stratégie de marché pour la dernière), le Président du Cnis a constaté l'urgence de ces enquêtes et a émis un avis favorable à leur réalisation. Les projets, après avoir été instruits par le Comité du label, ont pu obtenir un visa ministériel de la statistique publique et être inscrits au programme statistique publié au Journal officiel.

Les descriptifs de ces enquêtes, les décisions d'opportunité et les avis d'examen délivrés par le Comité du label ont été mis en ligne sur le site du Cnis sous la forme habituelle, et ce, avant les collectes sur le terrain dans des délais très serrés, de l'ordre d'une semaine à quinze jours entre les premiers contacts avec les producteurs et le lancement des enquêtes sur le terrain, tous les documents ayant été préalablement mis en ligne. Ces procédures en urgence ont fait l'objet d'une communication particulière sur le site du Cnis dans la rubrique « actualités ». De plus, une lettre d'actualités reprenant l'ensemble des procédures des trois premières enquêtes a été adressée à l'ensemble des contacts.

Parallèlement à l'attribution de ces avis d'opportunité en urgence pour des enquêtes nouvelles et ad hoc, plusieurs avis d'opportunité en cours ont été modifiés à la demande des producteurs, soit pour prendre en compte l'ajout d'un module relatif au Covid dans des enquêtes existantes, soit pour décaler des enquêtes d'une année.

Dans le cadre de la poursuite de la concertation, le Cnis a organisé le 7 octobre un **séminaire sur le questionnaire et la diffusion du recensement de la population**.

Ce séminaire s'est tenu en présentiel, au centre de conférences de Bercy et en web-conférence accessible en simultané. Si le présentiel était restreint à 22 personnes, la séance a été très suivie à distance, avec 130 personnes connectées. Préparé en collaboration avec l'Insee, ce séminaire s'inscrivait dans le cadre du suivi d'une action du Plan stratégique Insee 2025 et dans le prolongement des rapports du Cnis de 2011 sur la diffusion des résultats statistiques du recensement de la population et de 2013 sur l'évolution du questionnaire du recensement.

Le dialogue s'est engagé autour des différents points de l'ordre du jour. Sur la modification du questionnaire individuel, les demandes des utilisateurs ont surtout porté sur l'emploi et la santé. Les changements éventuels à apporter à la feuille de logement ont été évoqués, avec un accent mis sur l'équipement numérique des ménages et la suppression de la question sur les HLM. La pertinence des questions nécessitant une appréciation subjective a également été interrogée, comme l'état de

la santé ou la qualité du logement. Dans la deuxième session, qui portait sur la diffusion des résultats du recensement, les utilisateurs ont souligné la richesse de l'offre existante, mais aussi le besoin de mettre à jour le cadre juridique obsolète et trop restrictif dans lequel elle s'inscrit.

Certaines propositions de changement vont dans le sens des travaux en cours à l'Insee, notamment la transformation de la diffusion infra-communale à façon de manière à la rendre plus accessible et performante, la mise en place d'une diffusion au carreau de 200 mètres en plus de la demande européenne à la maille d'un kilomètre, ce qui permettrait de combler certaines limites de l'iris. D'autres suggestions ouvrent des pistes de réflexion, comme la demande de données géolocalisées, l'appariement du recensement avec d'autres sources (FILOSOFI, enquête Emploi), la demande de données multiscalaires pour la compréhension et le suivi des phénomènes sociaux et économiques à différentes échelles ou le besoin d'analyse et de commentaire de données locales, en plus des tableaux de données accessibles.

Le colloque sur les panels et les cohortes prévu le 24 novembre a été reporté, très peu de temps avant sa tenue, à une date indéterminée.

250 participants s'étaient inscrits à la date de l'annulation. Comme le séminaire sur le questionnaire et la diffusion du recensement de la population, le présentiel aurait été limité, mais filmé dans des conditions de qualité, avec la possibilité de participer en web-conférence et de poser des questions par écrit.

L'ordre du jour sera conservé en grande partie pour la session reportée. Il devrait comporter trois interventions plénières après l'ouverture par le Président : une séance d'introduction aux outils et concepts utiles en matière de panel, puis une approche descriptive sur les sources de données disponibles en France et les avancées depuis le travail de 2004 sur les panels, et une présentation de l'échantillon démographique permanent, une infrastructure commune à de nombreux panels.

Ces séquences seraient suivies par cinq sessions thématiques : justice et sécurité, entreprises, emploi et insertion, santé, éducation et formation, ayant pour objectif de faire le point sur les avancées depuis une quinzaine d'années dans chacun des domaines et de relever les manques et les axes de progrès possibles.

La journée se terminerait par une table ronde, à la fois transversale et prospective autour de la question : « quelle vision prospective pour les panels ? » avant la clôture par le directeur général de l'Insee.

II. Incidence de la crise sur les programmes statistiques

Pour apprécier la répercussion de la crise sur les programmes statistiques, le Cnis dispose de deux observations privilégiées.

D'une part, l'« indicateur avancé » que constitue la mobilisation des demandes d'avis d'opportunité et de modifications de ces avis. Et d'autre part, les éléments apportés par les rapporteurs des commissions, qui sont des encadrants du service statistique public, et qui lors des commissions d'automne se sont efforcés de faire apparaître les modifications engendrées par la crise par rapport aux programmes initiaux de 2020 qui avaient été mis en ligne au printemps.

A L'examen des demandes d'avis d'opportunité

La gestion des demandes d'avis d'opportunité au cours de la période permet de distinguer trois types d'enquêtes : des enquêtes nouvelles décidées rapidement dès le début de la période du confinement de mars, des enquêtes enrichies d'un module relatif au Covid, et des enquêtes initialement prévues en 2020 et décalées.

① Des enquêtes nouvelles

Les enquêtes nouvelles sont au nombre de quatre et ont été lancées chacune selon une procédure d'urgence prévue dans les textes d'organisation du Cnis, selon laquelle le président du Cnis, après avis des présidents de commissions concernés, constate l'urgence et décide de l'opportunité de réaliser une enquête non inscrite au programme statistique publié au journal officiel.

Ces décisions concernent l'enquête flash Acemo-Covid de la Dares, le dispositif Camme (conjoncture auprès des ménages mensuelle) de l'Insee, l'enquête EpiCov sous co-maitrise de la Drees et de l'Inserm et l'enquête sur l'impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'économie des entreprises menée par l'Insee. Elles ont été signées respectivement, les 30 mars, 7 avril, 14 avril et 9 juin 2020, sur la base des éléments suivants et d'une fiche descriptive complémentaire :

Enquête flash Acemo

En raison du contexte de crise dû à l'épidémie de Covid-19, la Dares souhaite suspendre l'enquête Acemo trimestrielle qui devait être passée début avril et la remplacer par une enquête mensuelle flash d'une quinzaine de questions sur la façon dont les entreprises ont adapté leur force de travail du fait de la crise. Cette enquête s'articule avec les enquêtes de conjoncture de manière à apporter une information complémentaire spécifique à la crise aiguë actuelle. Elle prévoit d'interroger les entreprises sur l'évolution de leur activité et de leurs effectifs, sur la répartition de leurs effectifs entre télétravail, activité partielle, travail sur site, etc...

et sur les mesures de prévention mises en place.

Dans cette période atypique, les processus sont revus et simplifiés de manière à ce que l'enquête soit sur le terrain début avril. Pour cela, l'enquête flash se fera uniquement par internet via la plateforme de collecte Coltrane. Le caractère obligatoire est demandé comme pour l'enquête Acemo trimestrielle, mais l'enquête se fera sans relance ni contentieux, à l'instar du dispositif qui vient d'être décidé pour les enquêtes de conjoncture de l'Insee pendant la période de crise actuelle.

Enquête Conjoncture auprès des ménages mensuelle (Camme)

L'Insee souhaite contribuer à l'évaluation de l'impact de la crise sanitaire sur les conditions de vie des Français à travers le dispositif d'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages « Camme ». Pour ce faire, il propose d'ajouter au questionnaire classique de l'enquête un module spécifique d'une vingtaine de questions, sur le modèle des modules trimestriels dits « plateformes » et notamment le module « bien-être » à destination du Cepremap.

Les conditions de passation de ce module sont identiques à celles des plateformes « bien-être » : l'enquêté répond à l'enquête classique (12 mn) puis se voit proposer la plateforme, qui dure moins de 10 minutes.

La plateforme vise à décrire rapidement les conditions de vie lors du confinement : revenus, conditions d'emploi, temps passé à certaines activités et difficultés d'organisation. Elle aborde 4 thèmes : les conditions matérielles du confinement (taille du logement, présence de jardin/terrasse/cour permettant un accès à l'extérieur), les conditions d'emploi (chômage partiel, télétravail, autres situations), la vie quotidienne à travers le temps passé à des activités et les difficultés d'organisation, enfin, les répercussions psychologiques.

Enquête EpiCov

La Drees et l'Inserm se sont associés autour d'un projet ambitieux visant à interroger autour de 200 000 personnes et à effectuer des analyses biologiques auprès d'environ 100 000 d'entre elles. L'Insee est également associé à cette enquête. L'objectif premier de cette opération est d'estimer à des niveaux géographiques fins (départements et grandes aires urbaines) la prévalence de la maladie et donc la proportion de la population ayant développé une immunité. L'enquête vise également à caractériser la dimension socio-démographique de la maladie, notamment pour les populations vulnérables. Il s'agit donc d'une large étude épidémiologique adossée à une enquête statistique détaillée. L'opération sera répétée à plusieurs reprises pour suivre l'évolution des indicateurs dans le temps. Elle porte sur un échantillon parfaitement représentatif de la population et suffisamment précis pour que ses résultats soient diffusables à l'échelon départemental.

Préparée dans des délais exceptionnellement courts, l'enquête a également produit des résultats dans des délais très serrés, puisque ceux-ci ont été publiés le 9 octobre pour une collecte en mai.

Enquête sur l'impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'économie des entreprises

Outre un recul très marqué de l'activité (chute du PIB de 5,6 % au 1^{er} trimestre 2020, selon l'Insee), le confinement a incité et contraint les entreprises à revoir leur organisation sous de nombreux angles, aussi bien en amont qu'en aval de leur activité, sur le territoire national comme à l'étranger : refonte de la gestion de la main d'œuvre avec une quasi-généralisation du télétravail pour les postes le permettant, réaménagement des chaînes d'approvisionnement avec la mise en place de nouveaux partenariats, nouveaux modes de vente avec le développement de la vente directe et, surtout, de la vente en ligne. Le confinement a également entraîné la disparition de nombreux marchés, soit du fait d'une interdiction administrative (notamment dans l'hôtellerie-restaurant et de nombreuses activités commerciales ou de services de proximité), soit du fait de la fermeture des frontières et suscité, à côté de nombreuses défaillances d'entreprise (présentes ou à venir), une réorientation de l'activité, pour répondre aux nouvelles demandes de la clientèle.

La mesure de ces transformations fait l'objet d'une forte attente :

- des pouvoirs publics, pour appuyer la décision publique,
- des partenaires sociaux, pour mettre en place les conditions sociales d'une sortie de crise,
- plus généralement, de la société civile pour évaluer les conséquences du confinement et de cette crise inédite.

Or les enquêtes structurelles, et principalement le dispositif Esane, ne fourniront que dans près de deux ans (2^{ème} trimestre 2022) des données sur la période concernée. De plus, elles n'ont pas été élaborées pour décrire une situation complètement inédite et la plupart des questions soulevées par le confinement n'y figurent naturellement pas. Il en est de même de la plupart des indicateurs traditionnels (indicateurs de conjoncture comme indices de production ou de chiffre d'affaires), qui ont été conçus dans un tout autre but.

C'est pour pallier ces manques que l'Insee s'est fixé comme objectif la mise en place d'une enquête spécifique destinée à mesurer l'impact du confinement sur l'organisation et l'économie des entreprises, à la fois pendant le confinement et après le confinement (approximativement 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2020). Cette enquête devra être menée très rapidement pour répondre aux demandes exprimées plus haut. Elle se substituera provisoirement à l'enquête thématique originellement prévue sur la sous-traitance, projet qui avait reçu un avis d'opportunité favorable de la Commission « Entreprises et stratégies de marché » du CNIS le 11 octobre 2019.

② Des enquêtes enrichies

Plusieurs producteurs ont procédé à un enrichissement des enquêtes existantes par l'ajout d'un module ou de questions spécifiques au Covid.

Module ad hoc sur les accidents du travail et autres problèmes de santé liés au travail, Module complémentaire à l'enquête Emploi 2020 (Insee)

Les nouvelles questions visent à mieux comprendre les résultats du module complémentaire 2020 en identifiant l'impact du Covid 19 sur les problèmes de santé signalés et à fournir des éléments sur le lien entre Covid 19 et conditions d'emploi.

Les questions ajoutées, une dizaine, ont été conçues en s'appuyant sur les enquêtes menées par la statistique publique sur le sujet. Aussi bien la conception que la formulation des questions ont fait l'objet de plusieurs échanges avec les services concernés de la Drees et de la Dares.

Enquête SRCV sur les Ressources et conditions de vie des ménages (Insee)

Le contenu de l'enquête 2021 a été modifié pour mieux rendre compte de la crise sanitaire liée au coronavirus. Deux modules sont ajoutés : l'un sur l'impact de la crise sanitaire et l'autre sur les difficultés administratives. En contrepartie, les questions sur les victimations sont retirées afin de conserver la même durée d'enquête.

Eurostat suggère aux pays membres d'intégrer dans le questionnaire 2021 un module « Covid ». En discussion depuis juillet, ce module est composé de cinq questions qui portent sur les conséquences de la crise sur le revenu des ménages, la perception d'aides spécifiques mises en place par le gouvernement et la capacité à continuer de travailler et étudier pendant un confinement. Ces questions résultent d'un travail de concertation mené par Eurostat.

Par ailleurs, sept questions sur les difficultés administratives sont ajoutées dans le questionnaire SRCV 2021. De manière générale, la difficulté administrative se présente quand une institution de services échoue dans l'exercice de ses fonctions spécifiques et/ou provoque un mal-être de ses usagers.

Enfin, une question sur le recours aux dispositifs d'aide alimentaire est ajoutée, afin d'améliorer la connaissance du phénomène.

Par ailleurs, la livraison des fichiers 2020 à Eurostat est décalée de juillet à septembre 2021, et le Fichier de Production et de Recherche (FPR) devrait être diffusé en décembre 2021.

Enquête Famille 2020 du panel 2011 (Depp)

Un module « travail scolaire pendant la période de confinement » élaboré en concertation avec les membres du Conseil Scientifique du Panel est ajouté et certaines questions relatives au stage de 3^{ème} sont supprimées.

L'interrogation des familles sur l'impact de la fermeture des collèges sur le travail scolaire de leur enfant (mode d'organisation, méthodes de travail, difficultés rencontrées...) répond ainsi à deux objectifs :

- d'une part, une possibilité unique d'obtenir des informations sur cette période, et ce sans alourdir excessivement la charge de collecte des répondants ; lors de l'exploitation, ces informations pourront être mises en lien avec toutes celles recueillies par ailleurs grâce au Panel.
- d'autre part, la possibilité de faire la distinction entre les pratiques habituelles des familles et celles propres à cette période, ce qui devrait contribuer à rendre le questionnaire plus acceptable pour les répondants.

Enquête Parcours des apprentis (Dares)

La quasi-totalité des questions ont été modifiées pour interroger le jeune non pas sur sa situation « actuelle » au moment de la collecte, mais sur sa situation « au 1^{er} mars ».

Au total, environ 25 questions ont été ajoutées et environ 5 ont été supprimées. Aucun enquêté ne passe par toutes les nouvelles questions. Le profil le plus long a une grosse quinzaine de questions en plus. Ces nouvelles questions permettent, dans leur grande majorité, d'éclairer la situation des jeunes depuis le 1er mars, et en particulier leur situation pendant le confinement (horaires de travail diminués / allongés, validation des résultats de l'année scolaire compromise ou non...).

Génération 2017 (Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif). (Céreq)

Initialement prévue entre avril et juillet 2020, l'enquête Génération 2017 a dû être reportée suite aux mesures de confinement annoncées en mars 2020 : elle se déroulera donc entre septembre et décembre 2020.

En lien avec le décalage de l'enquête, certains aménagements du questionnaire ont été opérés. Les calendriers d'activité et d'habitation ont été allongés, les jeunes devant retracer leurs parcours sur une période plus longue qu'initialement. Par ailleurs, il est apparu difficile et inopportun de faire abstraction totale de la crise sanitaire au moment de la description par les enquêtés de leur situation à partir de mars 2020. C'est pourquoi quelques questions ont été introduites pour saisir l'impact du confinement sur la situation des jeunes, qu'ils aient été en emploi, en recherche d'emploi, ou en formation au moment où le confinement a débuté en France. Pour ne pas allonger la durée du questionnaire, en compensation de l'ajout de ces questions et de l'allongement du calendrier, certains modules ont été supprimés et seront posés lors de la réinterrogation de 2023 : il s'agit des questions sur le sentiment de discrimination dans l'emploi (une question générale a été conservée pour l'enquête de 2020), celles sur les mobilités résidentielles, et d'un module détaillant les caractéristiques et les conditions d'obtention du plus haut diplôme

acquis depuis la fin des études.

Le temps de passation du questionnaire sera de l'ordre de 35 minutes en moyenne.

③ Des enquêtes décalées

Plusieurs avis d'opportunité ont été prolongés pour accompagner des reports d'enquêtes de 2020 à 2021, que ce soit au sein du SSP ou hors SSP.

Au sein du SSP :

- Enquête sur les technologies de l'information et de la communication (Insee)
- Enquête sur la sous-traitance (Insee)
- Enquête Trajectoire et origine (Insee)
- Enquête Histoire de vie et patrimoine (Insee)

Par ailleurs, dans le but de comparer les effets de la crise sanitaire liée au Covid-19 dans les pays européens, la Banque centrale Européenne a proposé l'ajout d'un module obligatoire de trois questions au questionnaire européen, sur la base des propositions nationales. Les concepteurs de l'enquête et les chercheurs de la Banque de France associés à l'enquête, ont souhaité compléter ce module obligatoire avec trois autres questions portant sur l'évolution du comportement d'épargne et de consommation des ménages depuis la crise.

- Enquête Cadre de vie et sécurité (Insee)
Le questionnaire de 2021 sera de plus légèrement modifié ; des questions relatives à la période du confinement seront ajoutées afin de tenir compte des conditions vécues lors de ce contexte particulier. Afin de ne pas augmenter le temps de passation, certaines questions seront supprimées.
- Enquête Logement 2020 (Sdes)
- Enquête sur les modes de garde (Drees)
- Enquête Réception éducation artistique et culturelle (SSM-Culture)

Hors SSP :

- Enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS) (Banque de France)
- Enquête Nationale en Collèges et en Lycées chez les Adolescents sur la Santé et les Substances (ENCLASS) (Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT))
- Enquête régionale sur le sport à la Réunion (Université de l'île de la Réunion)

B les points d'information faits en commission sur les ajustements des programmes de travail

Lors des commissions d'automne, les rapporteurs ont apporté des précisions sur l'exécution des programmes de travail 2020 qui avaient été mis en ligne dans leur version originale lors des commissions de printemps.

Ces éléments sont ici rapportés par grands thèmes.

① Les incidences dans le domaine social

(Commissions « Emploi, qualification et revenus du travail », « Démographie et questions sociales », « Services publics et services aux publics » et Commission nationale d'évaluation du recensement de la population)

L'enquête emploi, menée par l'Insee, a ajusté ses protocoles et a été réalisée entièrement par téléphone. Elle a été mobilisée pour comprendre et mesurer le choc survenu sur le marché du travail. Les publications habituelles ont été publiées et enrichies de nouveaux indicateurs éclairants sur les personnes contraintes par l'offre sur le marché du travail ou les heures travaillées.

Des notes d'éclairage ont été publiées, exploitant exceptionnellement l'enquête Emploi à un niveau infra-trimestriel pour illustrer le confinement du marché du travail et expliquer les raisons de la baisse du taux de chômage dues au fait que certaines personnes sans emploi n'ont pas recherché activement du travail pendant les semaines de confinement. Le chômage a ensuite connu une forte remontée à la fin du deuxième trimestre.

Des études spécifiques sur les crises ont également été produites, notamment une étude sur les conditions d'emploi durant le confinement qui a montré toute la diversité des situations (chômage partiel, télétravail, etc.) selon les professions. A partir du troisième trimestre, ont été ajoutées quelques questions spécial-Covid dans le module spécifique de l'enquête Emploi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, qui seront exploitées pour comprendre la façon dont la crise s'est traduite en termes de risques professionnels.

Plusieurs travaux ont été menés sur la déclaration sociale nominative (DSN), qui a été exploitée de façon plus intensive et plus accélérée que prévu. Cette source s'est avérée très utile pour mesurer le choc du confinement sur le marché du travail, notamment en mesurant l'évolution de l'emploi flash à T+40 jours. Ces informations se sont révélées utiles pour les productions habituelles sur le marché du travail, l'emploi, l'indice du coût du travail. Elles ont également été utilisées pour d'autres domaines parfois en manque d'indicateurs, comme l'indice de la production industrielle pour lequel nous avons besoin d'indications sur les heures travaillées afin de suivre certains secteurs, notamment le bâtiment.

La DSN a également été mobilisée pour d'autres processus de l'Insee pour éclairer la non-réponse en indiquant si cette non-réponse correspondait plutôt à des établissement en activité partielle totale ou non.

Enfin, ce travail d'exploitation de la DSN a été très utile pour le diagnostic conjoncturel national et a contribué aux points de conjoncture bi-mensuels de l'Insee produits durant la crise, qui comportaient notamment des prévisions d'emploi-chômage.

Au-delà de la crise sanitaire, la quasi-totalité des travaux envisagés dans le programme de travail initial du département de l'emploi de l'Insee ont été réalisés. **Les travaux sur la refonte du système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (SIERA)**, qui consiste essentiellement à intégrer le déploiement généralisé de la DSN, se sont poursuivis, ainsi que **ceux relatifs à la refonte de l'enquête Emploi, et à l'intégration de la rénovation de l'enquête PCS.**

De son côté, la Dares a mis en place un **tableau de bord sur la situation du marché du travail**, élaboré en collaboration avec la DGEFP et Pôle emploi très peu de temps après le premier confinement selon une périodicité hebdomadaire, puis bimensuelle. Ce tableau de bord a permis de fournir des éléments sur le marché du travail à haute fréquence, en valorisant des données qui n'étaient généralement pas mobilisées à cette fréquence, que ce soit sur l'activité partielle, les procédures de restructuration, les inscriptions à Pôle emploi, les entrées en formation des demandeurs d'emploi, les entrées en contrat aidé, en garantie jeune ou suite à des demandes d'aides pour les emplois francs et enfin sur les offres d'emploi postées en ligne. Ce support, qui existe depuis le mois d'avril continue à être produit régulièrement pour informer sur les évolutions en cours sur le marché du travail.

La Dares a par ailleurs mis en place, très peu de temps après le début du premier confinement, **l'enquête mensuelle ACEMO-Covid** sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre, en partenariat avec l'Insee, en vue d'interroger les entreprises sur le champ de l'enquête ACEMO trimestrielle habituelle en posant une vingtaine de questions chaque mois. Cette interrogation vise à fournir de manière rapide et fréquente des informations sur trois registres principaux : l'évolution des effectifs et de l'activité (activité du mois écoulé, difficultés potentielles rencontrées par les entreprises entraînant des arrêts d'activité ou de fortes baisses, évolution des effectifs et perspectives à venir en termes d'activité), l'évolution des conditions d'emploi (ventilation des effectifs salariés entre le chômage partiel, le recours au télétravail, le travail sur site et les congés) et la mise en place des mesures de prévention, les difficultés qu'elles ont pu poser pour les entreprises et leurs impacts sur les coûts et la productivité.

L'ensemble des publications conjoncturelles ont été maintenues, y compris au tout début du confinement, que ce soit sur les données de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, les données d'intérim ou les mouvements de main-d'œuvre qui, en dépit de la situation, ont d'ailleurs fait l'objet d'une reprise de publication trimestrielle, ainsi qu'une grande partie des travaux programmés.

Une grande partie des travaux programmés a pu se poursuivre, parmi lesquels **les appariements de données administratives, que ce soit dans le cadre de TRAJAM** (Trajectoires des jeunes appariés aux mesures actives du marché du travail) qui vise à suivre les trajectoires des individus dans différents dispositifs, **INSERJEUNES (projet conjoint avec la Depp et la Dares** visant à fournir des indicateurs sur le retour à l'emploi suite au passage par l'apprentissage et les lycées professionnels) ou **FORCE (projet visant à suivre les trajectoires en emploi, à Pôle emploi, et en formation pour les personnes en recherche d'emploi).**

Différents travaux ont cependant dû être reportés, comme **l'évaluation de l'expérimentation « Territoires zéro chômage de longue durée »**, pour laquelle toutes les démarches d'entretien qualitatif n'ont pas pu être réalisées en raison du contexte ou encore **l'enquête CVTS (Continuing Vocational Training Survey)** sur la formation continue qui sera reportée et pour **l'enquête PIAAC (Programme for the International Assessment of Adult Competencies)**, pour laquelle le pilote prévu en 2020 est décalé d'un an.

② Les incidences dans le domaine économique et financier

(Commissions « Entreprises et stratégies de marché » et « Système financier et financement de l'économie »)

La crise sanitaire débutée au printemps a eu un impact le programme de travail de la direction des statistiques des entreprises de l'Insee, en termes de contenu mais aussi de traitements statistiques.

L'enquête sur les technologies de l'information et de la communication sur le millésime 2020 a été abandonnée. L'enquête sur la sous-traitance initialement prévue en 2020 a été reportée et remplacée par une enquête auprès des entreprises sur les conséquences du confinement en termes d'organisation, d'endettement et d'investissements, notamment en recherche et développement. Cette enquête a été conçue très rapidement sur un échantillon de 50 000 entreprises afin d'obtenir des premiers résultats sectoriels, dès le mois de décembre, en même temps que le traditionnel *Insee Références* sur les entreprises. L'une des difficultés de cette enquête est liée à l'instabilité de la situation économique et sociale : le questionnaire conçu en mai et juin reposait sur l'hypothèse d'un retour à la normalité en septembre et n'est de ce fait pas complètement adapté à la situation

actuelle. Il devrait néanmoins permettre de disposer d'éléments à un niveau sectoriel assez fin, dont les résultats seront probablement mis à la disposition des chercheurs début 2021.

L'impact de la crise a affecté les taux de réponse aux enquêtes, notamment celui des enquêtes infra-annuelles, ce qui a conduit à revoir les traitements de redressements pour non-réponse, en fonction de l'identification préalable des raisons de la non réponse : l'entreprise non-répondante ne voulait-elle pas répondre ou n'avait pas d'activité ?

La période du premier confinement a également été l'occasion pour la statistique d'entreprises de mobiliser des sources auxquelles elle n'avait pas accès précédemment. Les **données de transactions bancaires** ont été utilisées pour la conjoncture dans le commerce et les **données de consommation d'électricité au niveau de l'établissement** ont permis de savoir rapidement si cet établissement avait une activité ou pas. Ces nouvelles données, pour lesquelles la profondeur historique manquait ce qui représentait une difficulté pour étalonner les résultats par rapport à ceux publiés habituellement, ont nécessité un important travail méthodologique, à partir duquel une pérennisation de la démarche est envisagée.

Concernant le programme de travail 2021, une consultation sous l'égide du Cnis, auprès d'économistes, de chercheurs et d'organismes professionnels a contribué à identifier les priorités sur les statistiques d'entreprise, dont il ressort un **accord pour maintenir l'enquête européenne sur les chaînes d'activité mondiales (CAM) et pour élargir au niveau national l'enquête, qui existe de longue date, sur la filière aéronautique et spatiale dans le Grand Sud-Ouest (FAS-GSO).**

Dans le champ de l'agriculture et de l'alimentation, le SSP n'a pas opéré de changement sur le contenu du programme de travail. Il a cependant dû modifier le mode de collecte pour les enquêtes en face-à-face au bénéfice d'une collecte par téléphone, ce qui a affecté les taux de réponse. Ceux-ci ont également baissé pour les enquêtes auprès des entreprises agro-alimentaires, réalisées comme d'habitude par Internet. Cependant, le fait d'avoir prévu une collecte par Internet pour les trois quarts des exploitations du recensement agricole devrait contribuer, dans la période à venir qui reste incertaine, à préserver les résultats de cette opération.

Dans le domaine des statistiques financières, le dialogue resserré entre la Banque de France et les banques a permis le respect des échéances et le maintien de la qualité de l'information. Une page dédiée à la crise sanitaire, « Suivi de crise Covid-19 », a été créée sur le site de la Banque de France, une note mensuelle de statistiques sur la situation financière des ménages et des entreprises a été publiée. **Dans la volonté de maintenir la fiabilité de la cotation des entreprises, la Cotation 2020 a été différée et une enquête auprès des entreprises sur l'impact de la Covid-19 sur l'évolution des agrégats financiers et de la liquidité, les mesures de soutien utilisées, a été lancée en juillet.** Enfin, des articles du *Bulletin* ont fait le point sur la

situation d'avant-crise et les billets du blog ont suivi l'actualité. L'ACPR, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, a intensifié l'exploitation de ses bases de données et les échanges avec les principaux organismes pour analyser de façon très rapprochée l'impact de la crise sur les banques et les assurances. Avec les autorités de supervision européennes, elle a assoupli les conditions de reportage des remises prudentielles lors du premier confinement.

De leur côté, face à une crise inédite, **les comptes nationaux de l'Insee** ont dû s'adapter afin de continuer à produire une mesure robuste du PIB : trouver d'autres indicateurs de court terme, s'appuyer sur les travaux du département de la conjoncture de l'Insee pour la première estimation à T+30 jours, adapter la méthodologie, mobiliser des données administratives pour les comptes d'agents, en particulier pour les activités non marchandes qui n'avaient pas de suivi infra-annuel. La comparabilité entre les États membres de l'Union européenne a d'ailleurs été rendue plus difficile par cette prise en compte du secteur non marchand diverse selon les pays, malgré la production d'un guide méthodologique par Eurostat. Des points et notes de conjoncture réguliers, des articles dans le blog de l'Insee ont permis de maintenir le niveau d'information publique sur ces impacts de la crise sanitaire sur l'économie.

Enfin, l'une des grandes innovations, accélérée par la crise sanitaire a été **le recours aux données massives pour le suivi conjoncturel lors du confinement par l'Insee**.

Pendant la crise, les enquêtes mensuelles de conjoncture ont continué à être collectées, bien que le taux de réponse ait diminué, notamment en avril. Devant une situation extrêmement évolutive, comme celle du mois de mars, ces enquêtes ne pouvaient suffire et le recours aux données massives s'est imposé pour compléter l'information. Les données utilisées résultent de l'accroissement des traces numériques des activités humaines, dans des champs de plus en plus étendus, elles sont donc multiformes : données de caisse de la grande distribution, transactions par cartes bancaires, connexions sur les réseaux des opérateurs de téléphonie mobile, requêtes des moteurs de recherche sur le web, services de géolocalisation présents sur nos smartphones, consommation d'électricité, trafic routier, images satellites, etc. Ces données sont disponibles rapidement, « homogènes » d'un pays à l'autre, avec un coût marginal proche de zéro et une charge de collecte faible voire insensible pour les particuliers ou les entreprises concernées. Avant la crise, certaines de ces données étaient déjà utilisées par la statistique publique pour la production statistique, notamment les données de caisse de la grande distribution pour la mesure de l'inflation. Pour les conjoncturistes, elles constituent un substitut utile aux données traditionnelles, tant que celles-ci ne sont pas encore disponibles. Le suivi de deux agrégats macroéconomiques a été privilégié : le PIB et la consommation des ménages. Les données massives ont contribué à un diagnostic conjoncturel assez fin de l'activité et de la consommation par secteur économique, permettant de différencier les deux chocs de mars et de novembre. Au final, certains

outils ont aidé à parer à l'urgence, d'autres ont sans doute un potentiel plus pérenne, en étant attentif à leur processus de production et à leur représentativité.

③ Les incidences sur l'environnement et le développement durable

(Commission « Environnement et développement durable »)

Les programmes annuels de travail 2020 du domaine sont de la responsabilité du SDES.

À la suite de la publication du rapport *L'environnement en France* publié en 2019, un « Focus » sur les ressources naturelles a été publié en mai 2020. Les résultats de l'enquête « Les Français et la nature » ont, à leur tour, été publiés en octobre 2020. Après la parution du rapport du Haut Conseil pour le Climat (HCC) sur l'empreinte carbone, les chiffres ont été actualisés et des ajustements méthodologiques se sont avérés nécessaires, ce qui a entraîné la création d'un groupe de travail consacré à cette question pour poursuivre les travaux. Dans le domaine de l'énergie, l'attention a été portée sur la valorisation de l'enquête conduite avec l'ADEME sur les travaux de rénovation énergétique dans les maisons individuelles (enquête TREMI), dont les premiers résultats seront disponibles fin 2020. Une enquête équivalente sur le logement collectif est en cours de préparation avec l'Ademe.

Dans le domaine des transports, une enquête a été conduite avec l'Insee sur la mobilité des personnes en 2019, dont les premiers résultats ont été valorisés en septembre 2020, en mettant l'accent sur la mobilité de courte distance. Les autres résultats sur la mobilité longue distance sont en cours d'exploitation.

Les contraintes liées à la crise sanitaire ont été nombreuses pour le SDES, puisque toutes les données ne sont pas accessibles à distance. Le déroulement des enquêtes a été affecté, tous les dispositifs de collecte n'étant pas dématérialisés. L'une des sources statistiques les plus impactées par cette crise sanitaire est l'enquête sur le transport routier de marchandises, qui avait été rénovée en termes d'échantillon et de traitement statistique. L'exploitation a été décalée du fait de difficultés de collecte. Il sera également difficile de distinguer les effets liés au changement de méthode de ceux qui résultent du contexte conjoncturel particulier du 1er semestre 2020.

En termes de publications, les difficultés se sont traduites par le décalage de certaines publications.

④ Les incidences sur les aspects territoriaux

(Commission « Territoires »)

Parmi les travaux ayant une dimension territoriale, les travaux sur la refonte des zonages ont été menés à bien, avec seulement quelques mois de retard :

- les nouvelles zones d'emploi, produites conjointement par l'Insee et la Dares, ont été diffusées en septembre. Les taux de chômage localisés et les séries d'emploi sont diffusés sur ces nouveaux périmètres depuis début octobre.
- les aires d'attraction des villes, qui succèdent aux aires urbaines, ont été diffusées en octobre, de même que l'édition 2020 des unités urbaines.

La diffusion de ces zonages s'est accompagnée de publications nationales et régionales.

Des travaux ont été menés sur la définition de l'espace rural et la possibilité de distinguer des catégories à l'intérieur de cet espace, au sein d'un groupe de travail piloté par l'Insee, qui ont abouti à un consensus sur la définition des communes rurales, à partir de la grille de densité (communes peu denses et très peu denses), en adéquation avec la nomenclature internationale, et à une catégorisation fondée sur l'utilisation des aires d'attraction des villes, comme première approche pour éclairer les phénomènes économiques et sociaux au sein de l'espace rural.

Les travaux sur la mesure de la pauvreté dans les cinq Dom ont également abouti, avec la publication en juillet d'un Insee Première et de publications régionales.

Les travaux spécifiques à la crise menés par l'Insee ont été regroupés sur une page dédiée du site Insee.fr. Parmi ces documents, qui ont pour la plupart une composante territoriale, on peut citer des statistiques sur les décès au niveau départemental, une estimation des mouvements de population suite à la mise en place du premier confinement, à partir de données de trois opérateurs de téléphonie mobile, un dossier sur les conditions de vie des ménages en période de confinement a été publié en avril, avec notamment des éléments sur la sur-occupation des logements, une estimation du nombre de commerces fermés suite au décret du 23 mars 2020, avec une ventilation par département. Des points de conjoncture nationaux ont été publiés de façon rapprochée, avec une analyse des disparités régionales et départementales.

Du côté des services statistiques ministériels, les travaux effectués dans le cadre de la crise comportent souvent une mise en lumière des disparités régionales.

Au sein du SSM de la DGCL des travaux ont été conduits dans le but d'estimer les conséquences de la crise économique provoquée par l'épidémie de Covid-19 sur les finances des collectivités locales. Ces éléments ont alimenté le rapport Cazeneuve sur l'impact du Covid-19 sur les finances locales.

Par ailleurs, des travaux territoriaux prévus ont pu être conduits et publiés au cours

des premiers mois de l'année. Ainsi, la Depp a notamment publié une étude portant la mise en évidence de six types de collèges différenciés par la population accueillie et la situation géographique, la Drees a mis en ligne son document sur l'aide sociale départementale avec les résultats 2018 détaillés par département et des séries historiques, des données départementales sur l'offre d'accueil des jeunes enfants, sur les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a diffusé des études sur le rôle des centralités dans les dynamiques locales et intercommunales et sur la fragilité des centres d'équipements et de services.

III. Bilan thématique issu des échanges en commissions et dans les groupes de travail

1. Les avancées et les attentes dans le domaine social

(Commissions « Emploi, qualification et revenus du travail », « Démographie et questions sociales », « Services publics et services aux publics » et Commission nationale d'évaluation du recensement de la population)

La commission Emploi, qualification et revenus du travail s'est intéressée aux mesures statistiques des tensions du marché du travail.

Les différentes sources statistiques disponibles, enquêtes ou données administratives, sont complémentaires et permettent chacune d'élaborer des indicateurs sur un ou des aspects particuliers de ces tensions.

Le dispositif d'enquêtes rassemble les enquêtes trimestrielles Acemo de la Dares, qui mesurent la tension du côté des employeurs via les emplois vacants par secteur d'activité, **l'enquête annuelle Besoins en main d'œuvre (BMO) de Pôle Emploi**, qui permet de construire des indicateurs sur les projets de recrutement par secteur d'activité, localisation des établissements recruteurs et métiers recherchés, **les enquêtes de conjoncture de l'Insee**, qui fournissent des indicateurs trimestriels sur les difficultés de recrutement prenant en compte la « pénurie de main d'œuvre » et les barrières à l'embauche, sur une partie des secteurs d'activité et sans déclinaison par métier, **l'enquête emploi en continu (EEC) menée par l'Insee**, qui permet de construire plusieurs indicateurs liés à la tension sur le marché du travail en étudiant l'évolution du taux de chômage pour différentes catégories.

Les sources administratives complétant ce dispositif d'enquêtes sont **les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) de l'Acoss** qui permettent de mesurer des intentions d'embauche en fonction des types de contrat pourvus et des secteurs d'activité des établissements recruteurs et **les déclarations sociales nominatives (DSN)**, à partir desquelles peuvent être construits différents indicateurs intégrant les flux de recrutement ou les salaires à l'embauche.

Enfin, **la statistique du marché du travail (STMT) élaborée par la Dares et Pôle Emploi** rapproche la demande et l'offre d'emploi par métier et par région à partir des offres d'emploi collectées par Pôle Emploi.

Une approche métier dans l'évolution des emplois, a fait l'objet de **l'exercice de prospective des métiers et qualifications (PMQ) présenté par France Stratégie**, dont la qualité de la dernière édition publiée pour 2022 a été saluée. Cette approche rencontre la difficulté à modéliser les ressources en main d'œuvre à l'horizon 2030 dans un contexte d'incertitudes économiques et sanitaires.

Pour l'utilisateur sectoriel de données produites par la statistique publique, l'Union des Industries et métiers de la métallurgie (UIMM), l'identification prospective des

métiers en tension dans la métallurgie s'inscrit dans le terme d'un an. Elle repose sur le ressenti des industriels et responsables des ressources humaines quant aux difficultés de recrutement rencontrées, mais aussi sur les données issues de l'enquête sur les besoins en main d'œuvre de Pôle Emploi, de manière à conforter ce ressenti. Les principaux facteurs de tension identifiés sont la taille de l'entreprise et le positionnement de l'entreprise dans la chaîne de valeur. Les métiers sujets aux plus fortes tensions sont ceux nécessitant une forte technicité et ceux de maintenance des machines-outils. Intégrer les intérimaires, renforcer l'image des entreprises et développer l'apprentissage font partie des actions menées pour réduire les tensions dans le domaine d'activité de l'UIMM.

Le Cnis souligne la richesse des sources disponibles. Cependant, en raison du nombre de ces sources et de la diversité de leurs approches respectives (tension par métier, par secteur d'activité, par zone géographique, sur des périmètres de collecte différents), et particulièrement dans le contexte économique et social engendré par la crise sanitaire, la commission recommande qu'une cartographie soit élaborée pour faciliter l'appropriation des données et favoriser leur mise en cohérence, en mettant notamment en évidence le champ de collecte de chaque source.

Le Cnis recommande que des efforts soient portés sur un élargissement des champs de collecte, notamment en mobilisant des moyens d'investigation innovants sur différents sites de diffusion. Le Cnis constate par ailleurs que certains indicateurs produits ne sont pas comparables à un niveau européen et souhaite qu'une réflexion soit engagée par les producteurs sur ce sujet.

Enfin, aucune des sources n'offrant une approche globale des différents facteurs de tensions, la commission recommande que soit étudiée la possibilité d'élaborer un indicateur synthétique, décliné à un niveau géographique fin, permettant aux acteurs économiques et aux décideurs publics d'apprécier l'évolution de la situation.

La commission Services publics et services aux publics a traité d'une part des appariements au cours de la session de printemps et d'autre part des avancées du système d'information statistique sur les retraites au cours de la session d'automne.

La séance consacrée aux appariements a été l'occasion de présenter deux processus statistiques d'appariement fondés sur des données administratives et un dispositif d'identification.

Pour mesurer la distribution des revenus, l'Insee procède à l'appariement de données issues de plusieurs sources. Trois sources administratives différentes sont utilisées : (1) un fichier d'identification des personnes, listant toutes les personnes majeures repérées par le fisc via les déclarations de revenus ou la taxe d'habitation,

avec des données nominatives les concernant ; (2) un fichier anonyme avec les déclarations de revenus au niveau du foyer fiscal, qui donne les revenus d'activité et les revenus de remplacement (allocations chômage, retraite), mais aussi des revenus non individualisables comme les revenus fonciers ou du patrimoine et les impôts ; (3) le fichier de la taxe d'habitation sur le montant de la taxe d'habitation à verser, mais qui permet aussi de faire le lien entre les foyers fiscaux qui habitent dans un même logement. **De plus, des sources sociales exhaustives permettent d'approcher des revenus non imposables** à partir des données de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et de la Mutualité sociale agricole (MSA). **Par ailleurs, trois sources statistiques sont mobilisées.** L'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS), source de référence sur la distribution des revenus ; le dispositif statistique européen sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) ; et le fichier localisé social et fiscal (FILOSOFI).

Comme il n'existe pas d'identifiant pour faire le lien entre ces différents fichiers, des appariements indirects sont réalisés à partir de variables comme l'état civil, l'adresse de résidence, la composition du ménage ou du foyer. Une fois les identifiants attribués, la phase d'enrichissement permet d'ajouter des variables de revenu.

Outre la publication de statistiques sur les inégalités de revenus et la pauvreté monétaire au niveau national et au niveau local, l'Insee utilise les sources administratives exhaustives et son savoir-faire d'appariement pour répondre aux demandes très variées de producteurs de données, souvent pour ajouter des variables de revenu dans des enquêtes généralistes. Pour faire face à cette demande croissante, une rationalisation de la chaîne de traitement est en cours.

Le **projet « Inserjeunes »** mené conjointement par la Depp et la Dares consiste à créer un système d'information, à partir de la fusion des bases administratives de données individuelles des deux services statistiques ministériels « scolarité » et « emploi » sur les données directement identifiantes. Ce nouveau système d'appariement permettra de produire des indicateurs d'insertion à des niveaux fins, de supprimer les enquêtes d'insertion menées par la Depp et de mener des études diverses sur les passages de la formation à l'insertion professionnelle. L'outil statistique d'appariement développé, adaptable à d'autres bases, sera mis à disposition en *open source*, accompagné d'un guide d'utilisation et d'un document méthodologique fin 2020.

FranceConnect a présenté le dispositif d'identification des particuliers proposé par l'État pour faciliter l'accès aux services et démarches administratives en ligne. Un catalogue de fournisseurs d'identité a été enrichi au fil du temps (identifiant fiscal, Ameli, La Poste, la MSA, entre autres) en leur imposant un cadre bâti sur l'identité pivot (six données). Ce projet a été bâti avec la CNIL qui a préconisé de demander aux fournisseurs d'identité la collecte de l'adresse email afin de notifier l'utilisateur à chaque connexion. Ainsi, à chaque connexion, le fournisseur d'identité met à la disposition de FranceConnect les données d'identité pivot et l'email, le NIR n'étant pas utilisé. Une vérification menée auprès de la base RNIPP (Insee) permet de savoir

que la personne est toujours vivante et qu'elle est unique. Cette opération reste totalement transparente pour l'utilisateur. Les données reviennent ensuite sur FranceConnect qui les met à disposition du fournisseur de services, dans le respect des règles du Règlement général sur la protection des données (RGPD). A l'avenir, les services sont amenés à se diversifier et des API seront notamment intégrées à la plateforme.

Le Cnis salue les initiatives présentées par les producteurs du service statistique public, que ce soit la rationalisation de la chaîne d'appariement conduite par l'Insee qui devrait permettre de développer de nouvelles sources statistiques de manière harmonisée dans des délais raisonnables ou l'outil générique mis à disposition du public dans le cadre du projet Depp-Dares, pour l'appariement statistique de fichiers sur données directement identifiantes.

Il encourage le partage des expériences menées sur les appariements en l'absence d'identificateurs directs au sein du SSP, des méthodes statistiques utilisées et des bonnes pratiques mises en œuvre, ainsi qu'une mutualisation des outils statistiques d'appariement existants ou à venir.

À des fins d'harmonisation des méthodes et de transparence, la commission souhaite que le SSP assure une plus grande visibilité sur les appariements à venir.

L'examen du **système d'information statistique sur les retraites** a permis de constater que le système s'est sensiblement étoffé depuis la dernière commission consacrée à ce sujet en octobre 2016, notamment en termes d'évolution et d'enrichissement des enquêtes et des études.

De **nombreuses sources** sont produites et exploitées par la Dares : **deux échantillons issus de sources administratives** (l'échantillon interrégimes des retraités et l'échantillon interrégimes des cotisants), **trois enquêtes annuelles** (sur le minimum vieillesse, sur la retraite supplémentaire, auprès des caisses de retraites), **une enquête ponctuelle** sur les motivations de départ à la retraite, **deux modèles de microsimulation** (le premier pour estimer les agrégats annuels tous régimes et le second pour projeter les carrières et déterminer un âge de liquidation). La spécificité de la Drees dans le champ des retraites est de mener une **approche tous régimes**. Pour ces sources, quatre axes d'amélioration sont privilégiés : améliorer la diffusion et l'accessibilité des données, mieux éclairer les questions transversales à la retraite et à d'autres problématiques, mieux éclairer les incapacités en fin de carrière et pendant la retraite et améliorer les outils de simulation. **Une opération de revue de l'ensemble du système d'information est mise en œuvre**, et notamment l'amélioration de l'échantillon interrégimes des retraités. Par ailleurs, les résultats de l'enquête auprès des caisses de retraite, notamment les données des régimes seront diffusées prochainement.

Pour renforcer le pilotage stratégique des régimes de retraite, le système d'information du **Gip Union Retraite** est en cours d'évolution. Jusqu'à présent, les

données sont transmises aux assurés dans le cadre du droit à l'information, pour les informer sur les droits acquis et estimer une pension globale. Les données individuelles sont également fournies à la Drees, à fin d'études, et aux autres régimes de retraites, pour qu'ils récupèrent les informations de leurs pensionnés. Chaque régime est propriétaire de ses données. Un collecteur met en forme pour chaque assuré l'ensemble des données pour tous les régimes dans lequel il a acquis des droits, sans que ces données ne soient exploitables. **La création du Répertoire de Gestion des Carrières Uniques, qui sera déployé progressivement jusqu'en 2025**, a pour objet de recueillir l'ensemble des éléments de la carrière des assurés, pour l'ensemble des régimes de retraites. Cela permettra de mieux informer les assurés sur leur situation de retraite et le montant de leur pension, mais également de piloter de manière plus fine les réformes de retraite.

Le système d'information relatif au régime général est du ressort de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse. Celui-ci doit s'adapter constamment aux changements législatifs. La production statistique vise avant tout à suivre la population servie et les dépenses. Dans ce but, la mise en place du système d'information sur la liquidation unique des retraites permet de reconstituer le lien entre carrière et retraite, cotisation et dépenses. Un rapprochement du régime général avec la sécurité sociale des indépendants est en cours avec une transition vers un système d'information statistique unique qui permettra à terme de disposer d'une base sur le stock de retraités salariés ou indépendants. Parallèlement, le modèle de microsimulation actuel voit son champ étendu pour tenir compte de l'effet des droits acquis dans d'autres régimes. Les données sont mises à disposition pour retracer les carrières sur des longues périodes ; elles font également l'objet d'extractions spécifiques.

Le service des retraites de l'État (SRE, DGFIP) souligne les progrès réalisés dans la mise en ligne des données sur internet, notamment grâce à des outils de datavisualisation. L'utilisation d'un logiciel de traitement statistique open source a également permis des traitements plus rapides et plus aisément reproductibles. Le SRE a créé un moteur de calcul de simulation dans le cadre de la réforme des retraites qui a autorisé la diffusion de cas types. Ce service exploite également les comptes individuels retraite pour mieux mesurer les droits acquis et les droits en cours d'acquisition, la référence étant le compte individuel retraite qui retrace l'ensemble de la carrière des fonctionnaires.

Le Cnis souligne les différents ponts créés entre les producteurs de données et la complémentarité des approches (données sur le minimum vieillesse de la Cnav pour enrichir le fichier Filosofi de l'Insee ou des enquêtes auprès des ménages, données individuelles retraite de la Cnav pour échantillonner ou enrichir des enquêtes de la Drees (bénéficiaires de minima sociaux, motivations de départ à la retraite, Care), ou encore comme base d'appariement pour retracer des carrières ou des parcours (cohorte Constances), prise en compte des fonctionnaires dans le

modèle Prisme de la Cnav. Il souligne et encourage la mise en place d'outils permettant d'avoir une vision globale des carrières des assurés comme le répertoire de gestion des carrières unique (RGCU) ou la création par la Cnav d'une base regroupant les retraités salariés et indépendants.

Il considère cependant que les données administratives existantes constituent une source insuffisamment utilisée et souhaite que leur exploitation statistique soit accrue, dans un partage d'intérêt statistique et de gestion.

Il recommande que les données du RGCU soient accessibles à des fins de recherche avant la complétude de celui-ci.

2. Les avancées et les attentes dans le domaine économique et financier

(Commissions « Entreprises et stratégies de marché » et « Système financier et financement de l'économie »)

Les travaux de la commission Entreprises et stratégies de marché ont porté sur le dispositif statistique mis en œuvre pour **mesurer la consommation d'énergie par les entreprises et, plus globalement, l'empreinte carbone du système productif.**

Les enjeux du sujet sont posés par Le Haut Conseil pour le climat (HCC), qui en 2019 a été saisi par le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) autour de la question : « quelle est l'empreinte carbone des produits que nous importons et comment la réduire ? ». Le rapport publié le 6 octobre de cette année livre plusieurs constats. **Une première approche est de mesurer l'origine des produits importés** : l'empreinte carbone peine à diminuer à cause de l'augmentation des émissions importées. En effet, **l'empreinte carbone totale est composée des émissions domestiques et importées** : alors que, depuis leur mesure en 1995, les premières diminuent légèrement, les secondes ont augmenté de près de 80 % en sorte qu'aujourd'hui, c'est quasiment la moitié des émissions qui sont émises hors de France. Les principaux secteurs contributeurs sont les équipements électriques et électroniques, les travaux de construction, la cokéfaction, le raffinage et le produit des industries agro-alimentaires.

Une seconde approche est de mesurer l'empreinte carbone selon le lieu de la dernière transformation du produit : plus des trois quarts des émissions de l'empreinte carbone sont liés aux décisions d'acteurs français, qu'ils soient des ménages ou des entreprises. Les secteurs les plus contributeurs sont la métallurgie, le travail des métaux, les services collectifs et sociaux, la cokéfaction et le raffinage. **Quatre leviers peuvent être actionnés pour réduire cette empreinte** compte tenu des acteurs différents révélés par les deux approches : adapter les stratégies industrielles (exemple : une réduction des émissions par filière) ; informer les ménages de l'empreinte climat des produits consommés ; au sein de l'Union européenne (UE), encadrer les échanges pour la réduction des émissions importées ; orienter la coopération internationale de la France vers le renforcement des

engagements dans le cadre de l'Accord de Paris. Les implications pour les entreprises sont nombreuses et nécessitent des dispositifs nouveaux pour être effectives. En effet, les outils actuels destinés à accompagner les entreprises n'ont pas de logique d'empreinte, mais permettent une stratégie de décarbonation des émissions de la chaîne de valeur, y compris importée. En outre, il y a de potentielles difficultés à obtenir les données nécessaires auprès des fournisseurs. Pour approcher au mieux la logique de réduction de l'empreinte carbone, la mise en place d'un score carbone sur les produits pourrait guider cette décarbonation des chaînes de valeur, stimuler la différenciation stratégique et informer les consommateurs. Il faudrait compléter les référentiels existants et harmoniser les calculs d'analyse en cycle de vie (normes Iso), et inclure plus largement les impacts environnementaux (la biodiversité, la protection de l'eau par exemple). Sur le plan de la méthodologie, la mesure de l'empreinte carbone faite en France par le service statistique du ministère de la Transition écologique, le SDES, recourt à des données solides pour la structure économique et les émissions de GES des pays européens, mais se base sur des extrapolations pour les données hors UE. Et ces extrapolations aux années les plus récentes ne suffisent pas pour assurer un suivi d'une stratégie de réduction. Enfin, cette empreinte carbone mesurée ne traite pas des émissions liées au changement d'utilisation des terres et de la forêt, *i.e.* le puits net carbone, un des leviers essentiels pour l'objectif de neutralité carbone. Le rapport souligne l'importance pour avancer vers l'établissement d'un bilan net des effets des décisions prises en France sur le climat, de prendre en compte les puits de carbone dans un calcul entrées/sorties similaire, en commençant par la déforestation importée qui constitue l'un des principaux enjeux que nous avons identifiés.

Le SDES, décrit le **dispositif de mesure de l'empreinte carbone** mis en œuvre dont, au cœur de cet ensemble, la mesure des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur la base d'inventaires nationaux.

Les inventaires nationaux de GES sont encadrés par une réglementation internationale (Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 1992, Accord de Paris de 2015, directives de la Commission européenne) et nationale. En France, la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) est chargée de la mise en place et du suivi du système des inventaires réalisés par le Citepa (Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique, association privée à but non lucratif). Le SDES transmet chaque année à Eurostat l'inventaire NAMEA-AIR (*National Accounting Matrix with Environmental Accounts*), qui s'inscrit dans les comptes de l'environnement européens.

La construction des inventaires se base sur le registre public d'émissions de polluants, la BDREP (base de données du répertoire des émissions polluantes) qui rassemble les principaux établissements émetteurs des industries de l'énergie et manufacturière). Les émissions non couvertes par la BDREP sont estimées. Parmi les sources de données exploitées figure en premier lieu l'enquête annuelle sur la consommation d'énergie dans l'industrie (EACEI) conduite par l'Insee depuis 1983

auprès des établissements de l'industrie de 20 salariés ou plus. D'autres enquêtes spécifiques sur des champs plus restreints la complètent.

Dans ce contexte, **l'empreinte carbone est une approche complémentaire à celle des inventaires : alors qu'un inventaire porte sur les quantités de GES émises sur le territoire national, l'empreinte carbone mesure les émissions associées à la demande finale intérieure et tient compte notamment des émissions indirectes associées à la production des biens et services importés.** Ainsi, avec l'approche « empreinte carbone », les émissions associées aux imports représentent la moitié du total des émissions, alors que les émissions de la production intérieure associée aux exportations contribuent à seulement un quart du total des émissions dans l'inventaire national. La méthode repose sur le croisement de données de la comptabilité nationale avec celle des émissions de GES dans un calcul « input-output ». L'estimation se base sur des hypothèses fortes, en particulier sur les émissions importées rappelés par le HCC dans son exposé. Des évolutions méthodologiques sont en cours et le SDES est engagé dans une démarche de concertation sur ce sujet avec les différents acteurs concernés par le biais d'un groupe de travail.

Le Cnis soutient fortement la mise en place de ce groupe de travail associant les experts du domaine (DGEC, Insee, Citepa, Ademe, HCC, Bureaux d'études...), à l'initiative du SDES et dans le prolongement des recommandations du Haut Conseil pour le Climat, pour discuter des choix méthodologiques et faire émerger un consensus sur les modalités de calcul de l'indicateur à retenir, notamment pour la stratégie nationale bas-carbone.

Il souhaite être informé régulièrement des résultats des travaux de ce groupe.

La commission Système financier et financement de l'économie s'est intéressée aux évolutions récentes de l'accès aux données granulaires financières.

L'exploitation statistique du gisement d'informations individuelles bancaires et financières produit à des fins de régulation et d'évaluation des politiques a constitué une « révolution » dans les années post-crise de 2008-2009. Ces données granulaires au niveau des ménages ou des firmes sont devenues un outil clé dans l'analyse empirique, car elles permettent d'identifier les mécanismes sous-jacents aux grandes relations économiques et de mieux cerner la distribution des risques afin d'appréhender les enjeux de stabilité financière. Si un travail important de « normalisation » de ces données a été fait, les règles générales pour descendre au niveau micro sont encore à édicter. Depuis quelques années, des travaux sont en cours tant au niveau national qu'au niveau européen pour développer le recours à ces données. Leur mise à disposition implique deux enjeux pour la statistique publique : un enjeu d'accès et un enjeu d'homogénéisation au niveau international.

La Banque de France et le CASD (Centre d'accès sécurisé aux données) présentent leurs innovations dans l'accès et l'appariement des données granulaires françaises.

Dans la suite de l'*Open Data Room* « physique » ouverte en 2016, et qui avait été présentée dans une commission à l'époque, la Banque de France met en place une *Open Data Room* « virtuelle » qui permettra un accès distant sécurisé à partir d'un simple poste personnel (projet ODR 2.0). La capacité d'accueil sera ainsi accrue. Cet accès sera complètement étanche au système d'information de la Banque de France et se fera sans téléchargement des données. Une réflexion est en cours sur l'anonymisation des données et sur la facturation de frais de la mise à disposition. Par ailleurs, le CASD, groupement d'intérêt public à but non lucratif, propose aux chercheurs 300 sources de données. Deux accès différenciés aux données quant au dispositif, à la tarification ou au hachage ou non des identifiants, sont ainsi possibles, ce qui pose plusieurs problèmes : un besoin de données CASD et Banque de France pour les chercheurs peut être servi *via* deux accès parallèles aux données ; les recherches impliquant des appariements et croisements entre les données CASD et les données Banque de France sont plus difficiles ; des chercheurs parfois s'autocensurent sur la source « minoritaire » de données. Le projet de collaboration actuel entre les deux organismes prend en compte les deux aspects juridique et technique des solutions à trouver. Chaque jeu de données ayant ses spécificités juridiques, il faudrait passer d'un alignement sur les contraintes maximales à un principe plus souple de règles générales de base impliquant une possibilité d'exploitation des données dans l'un ou l'autre des environnements, avec une anonymisation des données Banque de France ou CASD pour un chercheur « lambda ». Le projet ODR 2.0 va permettre de réduire les différences structurelles et faciliter les projets d'échanges croisés de données.

Sur le plan européen et international, l'évolution générale est à une ouverture croissante de l'accès aux données confidentielles, de plus en plus à distance, et sur la base d'un « cercle de confiance » constitué par le chercheur, le projet de recherche, les données, la sécurité de l'accès et le contrôle de l'anonymisation des résultats. Deux projets sont présentés par la Banque de France. Le **projet INEXDA** (*International Network for Exchanging Experience on Statistical Handling of Granular Data*), porté par plusieurs banques centrales dont la Banque de France, est révélateur de cette orientation commune. Il se veut un lieu d'échange sur les pratiques des membres concernant le partage de données (à des fins de recherches, mais pas uniquement), non un réseau de partage de données entre les membres à destination des chercheurs. Plusieurs groupes de travail réfléchissent sur les bonnes pratiques et techniques à partager pour définir une accréditation (catalogue des données « partageables », définition harmonisée des métadonnées), mettre les données à disposition (modélisation des processus d'autorisation, anonymisation), contrôler les sorties.

La crise de 2008-2009 a montré la nécessité de mettre en commun les registres de crédits des différents États membres de l'Union européenne. Il en a résulté le **projet AnaCredit** (*Analytical Credit Datasets*) de l'UE, fruit d'une collaboration intense entre les banques centrales et la profession bancaire de chaque pays. Ce registre

rassemble les informations prêt par prêt sur l'exposition des banques de la zone euro à toutes les personnes morales y compris les PME, soit des données sur 25 millions de prêts transmises chaque mois depuis novembre 2018. Ces données servent à de multiples domaines d'analyse : conduite de la politique monétaire, gestion des risques, stabilité financière, supervision micro-prudentielle, développement de nouveaux agrégats et indicateurs statistiques.

Le Cnis soutient fortement ces initiatives qui visent à faciliter un accès aux données transdisciplinaires intégrant les aspects financiers et à encourager l'ouverture aux données européennes, pour tous les travaux à finalité de recherche scientifique, contribuant ainsi à une meilleure compréhension des enjeux économiques internationaux.

Il souhaite être informé de la progression des travaux sur le sujet, notamment sur l'instruction des questions juridiques relativement à l'accès aux données par les chercheurs et à la protection de leur confidentialité dans leur usage.

3. Les avancées et les attentes sur l'environnement et le développement durable

(Commission « Environnement et développement durable »)

La commission « Environnement et développement durable » s'est intéressée en 2020 à **l'évaluation du coût des catastrophes naturelles.**

Cette thématique est en phase avec la mesure de l'exposition des biens et des personnes aux risques climatiques. **Le Service de la donnée et des études statistiques (SDES)** du ministère de la Transition écologique et solidaire souligne en effet qu'entre 1900 et 2017 en France, 165 catastrophes climatiques ont engendré le décès de 3100 individus. Par ailleurs, il a été évalué en 2016 que 6 Français sur 10 sont fortement exposés à des risques climatiques. Il s'agit surtout d'inondations et de mouvements de terrain, mais aussi, bien qu'en moindre mesure, de feux de forêts et d'avalanches.

Depuis 2012, **l'Observatoire national pour les risques naturels (ONRN)** est le résultat d'une volonté commune des assureurs et de l'État. Depuis sa création, l'ONRN a rendu accessibles et valorisé les connaissances sur les risques naturels ; l'Observatoire a produit et mis à jour régulièrement 50 indicateurs sur les aléas, les enjeux, la sinistralité et la prévention.

Une étude de cas sur l'exposition des maisons individuelles au retrait-gonflement des argiles a été réalisée lorsque l'ONRN a saisi le SDES pour estimer la vulnérabilité des territoires français à ce type de risque. Ces travaux ont fait état d'une forte sinistralité liée à la sécheresse et à la réhydratation des sols. En France, environ 4,3 millions de maisons individuelles sont construites dans des zones en aléa fort ou

moyen. La Nouvelle-Aquitaine et l'Île-de-France concentrent ensemble un peu moins d'un tiers des maisons individuelles en aléa fort ou moyen, soit 1,3 million.

Une deuxième étude de cas sur l'érosion côtière, présentée par le CEREMA, indique, à l'aide de la production d'un indicateur national de l'érosion côtière, que près de 20 % du linéaire côtier français est en recul, soit environ 900 km. De nombreux ouvrages de protection ont été réalisés sur le littoral pour ralentir l'érosion et ils ont été cartographiés, mais ils produisent aussi des effets négatifs. Une étude prospective vise à connaître le nombre et la valeur des logements susceptibles d'être affectés de nos jours jusqu'en 2100 en métropole et dans les départements d'outre-mer. Des analyses complémentaires ont évalué les coûts de déconstruction, parmi lesquels le désamiantage contribue à un surcoût de 5 à 7 %. Il est désormais question de mettre en œuvre la stratégie d'adaptation et de sensibiliser les décideurs et le public.

Dans un tel contexte, **l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC)** a été créé en 2001 pour collecter et diffuser les informations sur les risques liés au changement climatique et pour formuler des recommandations sur les mesures d'adaptation à envisager pour limiter les impacts du changement climatique. L'ONERC a formulé des recommandations dans des rapports au Premier ministre et au Parlement et a participé à la mise en place du Plan national d'adaptation au changement climatique 2 (PNACC-2).

Une présentation des statistiques assurantielles disponibles et des données manquantes sur les effets du dérèglement climatique montre que le coût des sinistres climatiques en France est de plus en plus élevé. Des données très riches permettent à la Fédération française de l'assurance (FFA) de produire des études avec des recommandations en termes de préventions. Les améliorations possibles et les perspectives futures portent sur l'accélération du retour à la normale pour les assurés via l'optimisation des dispositifs de gestion de crise des compagnies d'assurance, l'information des assurés sur la possibilité de bénéficier des actions de préventions et l'amélioration de la connaissance sur les dispositifs de protection des biens assurés.

Le Cnis souligne le besoin de prolonger les travaux statistiques pour arriver à chiffrer aussi finement que possible l'adaptation aux changements climatiques et son articulation avec les politiques d'atténuation. Il constate, face au coût élevé des sinistres associés aux catastrophes naturelles liées au changement climatique, que des lacunes encore importantes subsistent dans les données existantes, notamment sur le coût des sinistres associés aux catastrophes. Enfin, en continuité avec les dynamiques déjà existantes, il recommande une collaboration encore plus étroite entre les professionnels des secteurs concernés et les acteurs de la statistique publique.

Dans la poursuite des travaux de 2019, la commission a pris connaissance des avancées du groupe de travail sur le gaspillage alimentaire consacré à ce sujet et animé par le Service de la donnée et des études statistiques (SDES) pour contribuer à mettre en place la réponse française prévue en 2022 dans le cadre du rapportage à Eurostat sur ce sujet. Selon la décision déléguée du 3 mai 2019, une méthodologie commune a été définie par les États membres, ainsi que des exigences minimales de qualité pour la mesure uniforme des quantités de déchets alimentaires à chaque étape de la chaîne alimentaire. Cette méthodologie sera revue en 2022, pour fixer en 2023 les objectifs de réduction pour 2030. Entre mai et octobre 2019, le groupe de travail du SDES a donné des indications sur la collecte des différentes informations : sur la production primaire, la transformation industrielle, le commerce de détail, les restaurants et services de restauration et les ménages.

Dans la poursuite du rapport du groupe de travail du Cnis sur la déclinaison française des indicateurs des objectifs de développement durable paru en 2018, les indicateurs français de suivi des Objectifs de développement durable (ODD) ont été abordés sous trois éclairages d'actualisation complémentaires.

Au niveau européen, on retient, à partir de quelques exemples de suivis nationaux des ODD, que les listes d'indicateurs se composent le plus souvent d'indicateurs mondiaux, complétés par des indicateurs nationaux et que le nombre d'indicateurs pour le suivi national est très variable. Les indicateurs sont, le plus souvent, définis par les politiques avec l'aide des statisticiens. Peu de pays ont développé des indicateurs à des niveaux infra-régionaux.

Au niveau national, un état des lieux du suivi des recommandations générales du rapport du Cnis sur *La déclinaison française des indicateurs de suivi des ODD*, publié en juin 2018 est dressé. Un tableau de bord national des indicateurs est désormais disponible sur le site de l'Insee, mais des travaux complémentaires sont nécessaires, certaines cibles importantes pour la France n'étant pas encore pourvues ou mal pourvues d'indicateurs. Par ailleurs, plusieurs recommandations supposent des moyens pour leur mise en œuvre et certaines recommandations sectorielles doivent encore être prises en compte.

Au niveau infra-national, des indicateurs territoriaux de développement durable (ITDD) sont disponibles sur le site de l'Insee depuis septembre 2020 à sept niveaux géographiques de diffusion. Une actualisation annuelle ainsi qu'une augmentation du nombre de ces indicateurs et un enrichissement par datavisualisation seront réalisés progressivement.

Le Cnis prend acte des avancées importantes et recommande fortement la poursuite de ces efforts, notamment pour la prise en compte des évolutions du cadre normatif mondial. Il souligne les progrès importants effectués dans la mise en œuvre des recommandations générales émises en 2018 par le groupe de travail du Cnis sur la déclinaison française des indicateurs des ODD. Il souhaite

être informé de l'avancement des travaux qui restent cependant à mener, notamment sur les recommandations de désagrégation pour mieux étudier les disparités.

4. Les avancées et les attentes sur les aspects territoriaux

(Commission « Territoires »)

Les travaux de la commission ont porté sur **les données et l'utilisation du prix du foncier et de l'immobilier**. Ces sources sont nombreuses, riches et diversifiées et permettent des exploitations croisées, au niveau local et national.

Les estimations annuelles du parc de logements, élaborées par l'Insee, sont une synthèse de sources multiples. La série temporelle longue ainsi obtenue, démarrant en 1982, permet de chiffrer chaque année le parc de logements ordinaires et de donner sa structure par catégorie de logement, type d'habitat, statut d'occupation et zone géographique.

Des travaux menés par l'Insee sont à l'origine de la **constitution d'une base exhaustive expérimentale des prix de l'immobilier et des patrimoines immobiliers**, reliant le patrimoine au niveau de vie, à partir de l'exploitation de cinq sources administratives qui sont : les données cadastrales (fichier Majic), le répertoire Fidéli, données du registre du commerce et des sociétés (RCS), les données sur les transactions immobilières (DVF) et les données sur la fiscalité locale (REI). La première livraison de cet outil doit être fiabilisée par des investigations et des complémentaires pour consolider les programmes et les méthodes statistiques utilisées, avant de permettre une diffusion régulière de statistiques sur ce sujet.

L'enquête sur le prix des terrains et du bâti, qui existe depuis 2006 et qui est exhaustive depuis 2010, est administrée par le Service des données et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique. Elle permet de distinguer la part du prix du terrain dans les projets de construction sur le champ des permis de construire pour les maisons individuelles en secteur diffus, délivrés à des particuliers pour la France entière (y compris Mayotte) et apporte des informations sur les demandeurs.

Le prix du foncier agricole est présenté par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture. Il est calculé, en collaboration entre le SSP et la fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (FNSafer), à partir des notifications des projets de vente de terres agricoles destinées à conserver cette vocation, qui sont adressées par les notaires aux Safer, et qui alimentent l'observatoire du marché du foncier rural couvrant l'ensemble du marché des espaces naturels (agricoles et forestiers).

Enfin, la présentation des résultats d'une **étude sur la mutualisation des infrastructures et des services publics des communes**, à partir de l'exploitation de données administratives au niveau des communes et des établissements publics de

coopération intercommunales (EPCI) a montré qu'on peut estimer la manière dont les biens et équipements publics des communes qui sont dans le même EPCI sont valorisés dans les prix des logements des ménages.

Le Cnis souligne l'originalité de la constitution d'une base exhaustive expérimentale des prix de l'immobilier et des patrimoines immobiliers, à partir de l'exploitation de sources administratives et encourage une poursuite des investigations pour fiabiliser cette base. D'une manière plus générale, il encourage les approches pluridisciplinaires permettant d'analyser le fonctionnement des marchés locaux de l'immobilier et du foncier.

Dans la suite des **recommandations du rapport du groupe de travail du Cnis sur les données statistiques sur les collectivités territoriales d'octobre 2019**, qui encourageait la mise en place d'un portail dédié pour rassembler, valoriser et actualiser les données disponibles sur les collectivités territoriales, le **projet « Open Collectivités »**, est engagé par la Direction générale des collectivités locales (DGCL) et son service statistique ministériel (DESL). Ce projet vise à mettre en place un portail web pour rassembler les informations et statistiques économiques et sociales (notamment financières) sur les collectivités locales afin de faciliter les réutilisations en améliorant la transparence. Un premier prototype en cours d'élaboration sera testé prochainement auprès des utilisateurs.

Les travaux menés dans le cadre du **groupe de travail piloté par l'Insee sur la définition de l'espace rural** et la possibilité de distinguer des catégories à l'intérieur de cet espace ont permis de retenir :

- qu'un consensus se dégage sur la définition des communes rurales, à partir de la grille de densité (communes peu denses et très peu denses), en adéquation avec la nomenclature internationale
- que la catégorisation proposée, fondée sur l'utilisation des aires d'attraction des villes, apparaît comme un compromis constituant une première approche pour éclairer les phénomènes économiques et sociaux au sein de l'espace rural.

Cette catégorisation, de nature statistique, présente l'avantage de s'appuyer sur des zonages existants, ce qui assure une stabilité dans le temps et une cohérence avec les travaux s'appuyant sur les zonages d'étude, de pouvoir s'articuler avec des typologies utilisées par d'autres producteurs du SSP (en particulier Drees et DEPP) et de proposer des types de communes selon un gradient continu. En outre, cette catégorisation qui s'appuie en même temps sur un critère morphologique et un critère fonctionnel répond à la demande de la Mission pour un agenda rural.

Le Cnis préconise l'utilisation de la définition de l'espace rural dans les travaux et encourage une appropriation progressive de cette catégorisation statistique par les différents acteurs, notamment son utilisation en termes de diffusion.

Toutefois, la prise en compte d'autres critères, complémentaires à l'influence des pôles d'emploi, pouvant contribuer à affiner la description des espaces ruraux, il recommande que des études complémentaires soient menées, selon les besoins et les finalités spécifiques des différents utilisateurs.